



Procès-Verbal séance du 24 Septembre 2026

L' an 2026 et le 24 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de TRONSANGES sous la présidence de RONDAT Philippe Maire

Présents : M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Laure, CARROUE Fabienne, MARNIER Mounia, PEREIRRA Marine, PLANCHARD Françoise, MM : LEDRAPPIER Gérard, LOSPIED Bernard, PERRET Pascal, POMMIER Philippe

Pouvoir : M MAGNET Alexandre à LOSPIED Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 17/09/2026

Date d'affichage : 17/09/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE
le 25 Septembre 2026

et publication ou notification
du 17 septembre 2026

A été nommée secrétaire : CARROUÉ Fabienne

Objet(s) des délibérations

2026_40 Dissolution du Syndicat des Transports Scolaires de la Charité sur Loire
2026_41 Installation d'une passerelle LoRaWan à Tronsanges

Monsieur le Maire, informe d'une modification de l'ordre du jour :
Ajout d'une délibération : dissolution du Syndicat des Transports Scolaires.

Ce Conseil Municipal accueille Monsieur Silvio IOAN représentant Nièvre Numérique pour présenter aux membres du Conseil Municipal le projet LoRaWan, système permettant de piloter nos équipements électriques.

Ce procédé aura pour but d'équiper les nouveaux éclairages à Led, sur la commune.

Tronsanges étant retenue comme commune test pour le déploiement de ce dispositif dernière génération (capteur au luminaire) qui permettra une remontée via un logiciel, pour la maintenance et la gestion.

Ce système de passerelle (ou « gateway ») permettra aussi un maillage sur le département qui pourra engendrer un nouveau mode de fonctionnement de type remontée d'informations compteur d'eau, Co2, chauffage,...

Les travaux d'installation du récepteur (antenne montrée lors du conseil) ainsi que l'exploitation et la maintenance sont entièrement à la charge de Nièvre Numérique.

Une fois par an un technicien du délégataire effectuera une maintenance préventive/contrôle de l'équipement.

Il est retenu pour ce déploiement que le meilleur emplacement serait le toit de la mairie pour des raisons de hauteur, d'accessibilité et de communication.

La mairie ne finance en rien cette installation et son fonctionnement en dehors de la prise en charge de l'alimentation électrique (environ 20 Watt à l'année).

Monsieur le Maire demande s'il pourra avoir certains droits sur la prise en main du logiciel (exemple allumage ou extinction des luminaires) en cas d'accident par exemple. Cette partie sera à évoquer avec les différentes parties.

Cet équipement permettra aussi une remontée directe d'information au niveau du prestataire concernant les pannes de luminaires ainsi que la graduation des éclairages.

Suite à cette présentation, Monsieur IOAN a répondu aux questions techniques des différents élus.

Approbation du compte rendu du 22 août 2026

Après lecture de ce dernier, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 août 2026. Monsieur le Maire informe que celui-ci a été mis en ligne sur le site de la commune. Madame Marnier et Monsieur Pommier s'abstiennent.

2026-40 Dissolution du Syndicat des Transports Scolaires de la Charité sur Loire

Dans le cadre de la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports de la Charité sur Loire (SITS), engagée par le comité syndical, lors de sa séance du 22/04/2026, il appartient aux communes membres de se prononcer sur ce projet. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pereirra et Madame Bonneau référentes communales au SITS.

Rappel, évoqué lors du Conseil Municipal du 28 avril 2026 :

Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, le budget 2026 a été voté avec une diminution de la cotisation communale. Le montant actuel demandé était de 1.2€ par habitants et passe pour 2026 à 0.35€ par habitant. (soit une économie d'environ 345€).

Le 31/12/2026 le SITS sera dissous car géré par la Région. Les sommes inscrites au BP seront partagées entre les communes adhérentes.)

Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette proposition de dissolution et donner son avis dans les meilleurs délais afin de permettre la poursuite de la procédure.

Madame Pereira nous fait lecture des modalités de la répartition, l'avenant au contrat de travail de l'employé est abordé sans lecture.

Après avoir entendu Madame Pereira, sur les procédés de répartitions, Monsieur le Maire propose que la somme qui nous sera restituée, une fois le montant connu, soit reversée pour partie à la caisse des écoles.

Le conseil décide d'approuver la dissolution du SITS.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Reprise de l'ordre du jour

2026-41 Installation d'une passerelle LoRaWan à Tronsanges

Lors de ce mandat, la municipalité s'est engagée à renouveler et améliorer l'éclairage public par l'installation de nouveaux luminaires de type LED. Le SIEEEN étant délégataire de cette compétence, les devis travaux ayant été validés à la date du 06/05/2026. Il est proposé aujourd'hui en partenariat avec Nièvre Numérique et le SIEEEN, d'installer des capteurs d'éclairage connectés sur notre commune (vu précédemment lors de la présentation par Monsieur Ioan).

Pour ce faire, il est nécessaire d'installer une passerelle avec le réseau LoRaWan afin de permettre de piloter l'éclairage public dans le cadre de l'action du SIEEEN de modernisation de l'éclairage de notre commune.

Monsieur le Maire informe que le remplacement de l'éclairage n'est pas prévu sur toute la commune, et devrait débuter, suivant la charge de travail de l'entreprise, mi-octobre.

Il restera des luminaires à remplacer sur la Cour Gaudin, route et Cour Blaud, et la route bleue dépendant d'une armoire différente qui feront partis d'un autre projet de mandat (réaménagement de la route bleue) si possibilité d'un plan d'enfouissement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par Nièvre Numérique et le SIEEEN pour l'installation d'une passerelle LoRaWan sur la mairie afin de permettre d'accéder à de nouveaux usages numériques dont celui de l'éclairage public connecté

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

1 – Mail de Monsieur et Madame Zeimer : « pourquoi la réunion du conseil est le même jour que la réunion du conseil communautaire ? mauvaise coordination ou désintéressement ? les réunions sont pourtant planifiées à l'avancé ? ensuite pour faire suite à la dernière réunion votre lettre sur le nettoyage et élagage est restée sans effets apparent dans notre quartier l'entrée du village est déplorable. en ce qui concerne la salle des fêtes avant il faudrait regarder l'isolation en plafond plus de 30% de perte de toiture actuelle en tôle ondulée. merci pour vos réponses. »

Monsieur le Maire réaffirme que pour ces différentes questions un cahier de doléance est à disposition en mairie. Aujourd'hui nous sommes à environ 20 mails reçus depuis le début du mandat dont une dizaine concerne le même sujet.

Nous sommes élus depuis 7 mois et le travail avance, Paris comme Tronsanges ne s'est pas fait en 1 jour. Néanmoins, nous apportons une attention particulière aux demandes. Une nouvelle information sera faite au riverains au sujet de la taille des haies.

Concernant la demande du chevauchement du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal, avec la programmation de la présentation de Nièvre Numérique, notre conseil ne pouvait être déplacé. Mais nous sommes toujours attachés à savoir ce qui se passe sur la Communauté de Communes.

En dernier point, il est évident, et ce sujet a été évoqué lors du précédent conseil, que des études préparatoires devront être réalisées dans le cadre de l'amélioration de la déperdition énergétique de la salle des fêtes, cela pourra engendrer une augmentation du prix de la location si des travaux se font jours.

2 – Mail de « Tronsanges avec vous » : « *Au nom du groupe **Tronsanges avec vous**, nous souhaitons vous transmettre plusieurs questions concernant la vie de notre commune et les points qui appellent, de la part des habitants, des précisions de la municipalité.*

Nous vous remercions de bien vouloir apporter des réponses à ces différentes questions lors du prochain conseil municipal. »

- 1- Une habitante de notre village demande s'il est prévu un aménagement quelconque pour les Ados sur la commune ? car malheureusement il n'y a rien.

C'est bien de poser cette question car nous l'avons évoqué lors de notre programme. Depuis plusieurs mandats nous avons travaillé dans le sens de la commune, mais cela fait partie de notre mandat, si les finances suivent, nous n'allons pas promettre ce que nous ferons pas.

Cependant il sera bien prévu une rencontre avec les jeunes de la commune sur une tranche d'âge de 10 à 17 ans afin de les intégrer dans cette démarche. Monsieur le Maire rappelle que nous sommes élus depuis 7 mois et que nous avons 7 ans pour réaliser nos projets.

Il faudra se poser les bonnes questions concernant l'emplacement suivant le besoin du projet et aussi la venue d'autres jeunes appartenant aux communes limitrophes.

Monsieur Perret pose la question quant au nombre de jeunes potentiellement intéressés à cette mise en œuvre mais aussi suivant les coûts.

- 2- De nombreux habitants ont été surpris d'apprendre - par le biais du Journal du Centre- la venue de la Sénatrice Mme SOLLOGOUB dans notre village, afin d'évoquer (selon le titre de l'article) "Les projets communaux et de l'innovation en éclairage public"

Cela semble rejoindre votre ordre du jour de la passerelle LoRa.

Puisqu'il s'agit d'un projet communal, pourquoi les gens de la commune ne sont-ils pas informés en amont? Voir organiser une réunion publique?

Depuis plusieurs mandats les différents élus députés, sous-préfet, voire aussi des ministres, viennent nous rencontrer, pourquoi faudrait-il aujourd'hui informer par avance ce que vous avez validé les années passées.

Concernant la réunion publique, la rénovation de l'éclairage faisait partie de notre programme, nous avons été élus pour cela et cette réalisation en fait partie.

Informations diverses

-Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Bougrat (pêche aux engins) concernant la passe à bateau pour réaménager ce site et permettre l'accès aux différentes parties (pêcheurs, pompiers, canoés...)

Cette demande fait suite aux écroulements qui ont eu lieu en 2024 et depuis, la descente n'est plus accessible.

Les différentes parties seraient prêtes à s'engager sur un financement partagé.

Monsieur le Maire indique que le coût serait d'environ 5000€ à confirmer. Il s'agirait de l'installation d'un

béton fibré, une demande de participation bénévole sera demandée à Monsieur Caziot (matériel) pour limiter les coûts.

Les services concernés devront être concertés pour les autorisations.

-La commune remercie Monsieur Auger pour le don d'un montant de 50€ suite au décès de Madame Yvette Gastaudo.

-Suite à la visite du Département concernant les travaux évoqués lors du dernier conseil voici leur retour :

« Veuillez trouver le retour à vos différentes questions suite à la visite terrain avec le technicien de secteur M. Caillot (UTIR VL secteur sud) et après consultation de mon collègue M. Chesneau du service mobilité

1) Voirie endommagée devant le 38 bis route de Germigny : il s'agit d'une dégradation en rives RD 174 qui va être repris en enrobé froid par l'UTIR VL - CER de Varennes-vauzelles

2) Aménagement : 2 zones identifiées sur le terrain - souhait de la mairie d'aménagements similaires à ceux réalisés à Bona (bordures hautes ; basses et coussin berlinois en axe)

- *1 ère zone du PR 13+525 à 15+530 : largeur de chaussée existante : 4.70 m*
- *2 ème zone du PR 12+585 à 12+590: largeur de chaussée existante : 4,40 m*

A notre avis, prendre attache avec un bureau d'étude pour une étude de ces aménagements. Pour information et comme demandé par M. Rondat, sur la commune de Bona, le BE était Nièvre Ingénierie et l'entreprise pour la réalisation : EUROVIA

Bien avoir à l'esprit que lors d'aménagements du type ceux de Bona, un renforcement de structure sera demandé par le CD58, à la charge de la commune.

3) carrefour route de Germigny /route de la cour Blaud et route des raves : carrefour hors agglomération;

C'est un carrefour qui est à cheval sur deux communes (Germigny et Tronsanges)

Demande du maire de Tronsanges de mettre la route RD 174 / la cour blaud en priorité à droite à la place du stop (sens Tronsanges Germigny)

Ce carrefour est en limite de Tronsanges et Germigny. L'UTIR et le service mobilité du CD58 avaient parallèlement au changement du régime de priorité, insisté auprès du maire Germigny pour que le carrefour soit classé en aggro (actuellement, seul le carrefour est hors aggro, avec d'un côté l'agglo du Petit Varennes sur Germigny et de l'autre côté l'agglo de Tronsanges, ce qui n'est pas cohérent). De plus, le classement en aggro de ce carrefour aurait permis de "régulariser" le plateau traversant existant sur la route de la Cour Blaud.

A notre avis, voir également avec Germigny pour traiter entièrement le problème de vitesse à ce carrefour.

4) stop carrefour RD 174/ route de la marche (en aggro)

demande de mettre un stop sur la RD 174 à ce carrefour dans le sens Germigny Tronsanges uniquement (pour faire ralentir les usagers de la route)

C'est en aggro, donc pouvoir de police du maire (arrêté Mairie/CD58). A titre de conseil technique, cela nous semble compliqué, notamment pour implanter les bandes de Stop au vu de la configuration du carrefour... »

En réponse au point :

- 1- Cette intervention devrait être réalisée semaine 39. Si tel n'est pas le cas Monsieur le Maire fera une relance
- 2- Ralentisseurs
RD 174 au niveau du numéro 5 Route de Germigny
RD 174 au niveau du 38 bis Route de Germigny
Il est proposé de mettre en place le même système que sur la commune de Bona.
Principe d'un coussin berlinois sur rétrécissement de chaussée avec sens prioritaire.

Cependant la réponse du département indique qu'il faudra faire une étude ainsi qu'un renforcement de structure entraînant des coûts supplémentaires.

Monsieur le Maire précise que la commune était précédemment liée par convention à Nièvre Ingénierie, un service payant qui n'était pas utilisé. Il souligne que le renouvellement de ce partenariat engendrerait de nouveaux coûts pour la collectivité.

Madame Marnier indique « qu'il faut avancer, chercher des solutions et ne pas attendre l'accident »

Madame Pereira précise que nous nous rapprocherons de Nièvre Ingénierie pour connaître le coût et avoir une étude des aménagements.

Nous étudierons aussi d'autres possibilités.

- 3- Concernant ce point, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit plus d'un aménagement au niveau de la commune de Germigny sur Loire. Celui-ci rappelle aussi qu'une demande a été faite auprès de la sous-préfète pour la réfection de la route des Rave appartenant aux deux communes. Monsieur le Maire ne souhaite pas déclasser cette route en chemin communal.
- 4- Installation d'un stop au carrefour de la route de la Marche, route de Germigny. Une nouvelle rencontre devra avoir lieu avec le service départemental, la commune souhaitant cette installation. Celle-ci aura pour but de couper la vitesse dans le sens Germigny / Tronsanges, Dans le sens Tronsanges / Germigny, la route de la Marche restera en priorité à droite comme sur les différents carrefours de la commune.
Cet aménagement sera financé par la commune (peinture au sol installation des panneaux).

Souhaitant avoir répondu à vos questions, merci, la séance est levée

Séance levée à 19h40

En mairie, le 29 septembre 2026

Le Maire

Philippe RONDAT

